

REGLEMENT PATROUILLE ALPNE

Le règlement de « la patrouille alpine » est consultable et téléchargeable sur les sites suivants :

<http://www.dynastar.com/fr/admin/preview/page/11/la-patrouille-apine>

<https://www.chamrousse.com/la-patrouille-alpine-27eme-brigade-d-infanterie-de-montagne-4830009.html>

Il est conforme au règlement fédéral 2019/2020 de la FFME (organisation et règles du jeu des compétitions de ski-alpinisme).

La Patrouille Alpine regroupe 2 courses distinctes :

- La patrouille Alpine (grand parcours) : 1700 m D+/D- pour 12 km ;
- la petite Patrouille (petit parcours) : 900 m D+/D- pour 5 km.

Ces courses se font par **équipes de 3 coureurs**. Elles requièrent une bonne connaissance de la haute montagne et une bonne condition physique compte tenu des dénivelés et de l'altitude moyenne des parcours.

L'acceptation du présent règlement vaut acceptation de la charte de l'éco-participant jointe au présent règlement.

Participation à la patrouille alpine

La course est ouverte selon les catégories du bulletin d'inscription, avec les règles suivantes :

- Une équipe constituée de coureurs de sexe différent sera classée en catégorie Mixtes ;
- Une équipe constituée de coureurs de catégories différentes sera classée en catégorie Seniors.

Les concurrents devront être titulaires d'une licence sportive individuelle couvrant la pratique du ski-alpinisme en compétition (FFCAM, FFME, CAS, FISAI ...).

Pour les noms licenciés, la possession d'une carte découverte FFME et d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du ski-alpinisme datant de moins de 1 an seront suffisant.

Le nombre d'équipes est limité à 100 (+ 10 places hors quota attribuées par le Comité d'Organisation). La sélection se fera par ordre chronologique d'arrivée des dossiers d'inscription complets. Pour des raisons de sécurité, le Comité d'Organisation se réserve cependant le droit d'exclure les équipes n'ayant pas suffisamment d'expérience du ski-alpinisme.

Inscriptions

Les frais d'inscription aux différentes courses sont fixés à :

- parcours CHOUCAS: 60€ par équipe dont 5 € seront reversés à l'association « entraide montagne »;
- parcours GENTIANE : 60€ par équipe dont 5 € seront reversés à l'association « entraide montagne »;

Les inscriptions se font uniquement sur internet, aux adresses suivantes :

<http://www.dynastar.com/fr/admin/preview/page/11/la-patrouille-apine>

<https://www.chamrousse.com/la-patrouille-alpine-27eme-brigade-d-infanterie-de-montagne-4830009.html>

Matériel obligatoire par personne (sur la base du règlement FFME)

La liste du matériel individuel obligatoire est définie dans le règlement fédéral 2019/2020 consultable sur le site internet de la FFME. Elle comprend notamment le matériel de sécurité suivant :

- Un baudrier conforme à la norme UIAA 105, sans modification après sortie d'usine ;
- Une double longe type via ferrata avec système d'absorption d'énergie conforme à la norme UIAA 128, équipée de 2 mousquetons type K conformes à la norme UIAA 121 ;
- Skis d'au moins 60 mm de largeur au patin, 80 mm à la spatule et 70 mm au talon avec carres métalliques sur au moins 90 % de la longueur. La mesure du fabricant sera retenue (minimum 160 cm pour les hommes et 150 cm pour les femmes).
- Les fixations (avant et arrière) doivent être du même fabricant et permettre le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente avec système de déclenchement latéral et frontal.
- Une paire de peau anti-recul pour la course et une paire de peau anti recul de rechange dans le sac à dos.
- Chaussures montantes au-dessus de la malléole avec semelle crantée type Vibram avec 2 serrages efficaces (un au collier et l'autre sur le coup de pied). Les crans devront recouvrir 100% de la surface et leur profondeur ne pourra être inférieure à 4 mm. Elles doivent être compatibles avec l'utilisation de crampons.
- Un sac à dos avec deux portages pour les skis. Durant l'étape, pour des raisons de sécurité, le sac à dos doit être porté individuellement avec le matériel de secours.
- Bâton diamètre maximum 25 mm avec rondelles en plastique.
- Une couverture de survie de 1,80 m² minimum, sans modification après la sortie d'usine.
- Une gourde pleine de 1 litre minimum.
- Vêtements haut du corps, manches longues, à la taille du concurrent. Trois épaisseurs minimum dont une « coupe-vent ». Une quatrième couche thermique à manches longues "vêtement qualité haute montagne".
- Vêtements bas du corps, jambes longues, à la taille du concurrent. Deux épaisseurs minimum dont une coupe-vent.
- Une paire de lunettes et de gants, un bonnet, un sifflet et une lampe frontale en état de marche.
- Une pelle à neige non modifiée, sortie d'usine (conforme aux normes FFME).
- Un appareil de détection en avalanche, DVA 457 khz, conforme aux exigences de la norme EN 300718 (UIAA ou CE), tri antennes. Le DVA doit être porté à l'intérieur de la combinaison, dans une poche qui ferme. A défaut il peut être porté au plus près du corps à l'aide des sangles fournies par le fabricant. Dans tous les cas il ne doit jamais être apparent.
- Une paire de crampons 10 pointes minimum, dont deux à l'avant conformes à UIAA 153, munis d'une lanière de sécurité et réglée et adaptée à la chaussure du concurrent.
- Sonde de 2,40 m de long conforme à la norme FFME
- Casque obligatoire, fermé tout au long de la course, conforme aux normes CE EN 12492 et CE EN 1077 classe B.

Matériel fourni par le Comité d'Organisation

Pour chaque coureur :

- Un dossard à porter sur la partie supérieure de la cuisse droite pendant toute la durée de l'épreuve ;
- Un dossard à fixer sur le sac à dos du coureur pendant toute la durée de l'épreuve.
- Une puce de chronométrage (caution)

Programme de la course

- Vendredi 10 avril 2020 : De 18h00 à **20h30** : accueil et enregistrement des coureurs et contrôle du matériel à la salle polyvalente ;
- Samedi 11 avril 2020 : De 05h30 à **07h30** : accueil et enregistrement des coureurs et contrôle du matériel à la salle polyvalente ;
08h00 : briefing des coureurs (grand parcours) à la salle polyvalente de l'office du tourisme.

09h00 :

Briefing des coureurs (petit parcours) à la salle polyvalente de l'office du tourisme ;

Départ du grand parcours ;

10h00 : départ du petit parcours ;

De 12h à 14h : repas des coureurs sur la place de l'office de tourisme ou dans la salle polyvalente (selon météo) ;

A 15h : remise des prix sur la place de l'office de tourisme.

Déroulement de la course

En fonction des conditions nivologiques et météorologiques, le parcours des 2 courses pourra être modifié, même pendant le déroulement de l'épreuve. (Parcours de repli).

Les dernières consignes de sécurité seront données lors du briefing précédent le départ de la course.

Les dernières informations seront données sur le facebook de la 27^{ème} brigade d'infanterie de montagne et sur les sites internet suivants :

<http://www.dynastar.com/fr/admin/preview/page/11/la-patrouille-apine>

<https://www.chamrousse.com/la-patrouille-alpine-27eme-brigade-d-infanterie-de-montagne-4830009.html>

La technique de progression sera imposée sur certaines parties de l'itinéraire (passages à pied avec ou sans crampons, utilisation de cordes fixes).

Barrages horaires : pour les coureurs de la Patrouille Alpine, le temps maximal pour atteindre le sommet du Grand Van est fixé à 3h30.

Ce temps pourra être réduit en fonction des conditions de course.

Les équipes hors-temps ne pourront pas continuer et devront impérativement suivre les directives des contrôleurs placés le long du parcours.

Contrôles : de nombreux points de contrôle sont installés le long du parcours. Une équipe ne pourra quitter un point de contrôle que lorsque les 3 équipiers auront été contrôlés.

Des contrôles complémentaires du matériel individuel et collectif pourront être réalisés à l'arrivée de la course.

Pénalités et disqualification : en cas de non-respect des consignes définies dans le présent règlement, des pénalités de temps pourront être appliquées à l'équipe fautive, suivant le barème défini dans le règlement.

Le non-respect des consignes données par les contrôleurs placés le long du parcours pourra entraîner la disqualification de l'équipe.

Abandons : en cas d'abandon, les équipes devront impérativement se rendre au poste de contrôle le plus proche pour en informer les contrôleurs. En cas de nécessité, elles seront ensuite prises en charge par les équipes de secours.

Réclamations : les réclamations devront être déposées par écrit auprès du jury de course dans l'heure qui suit l'arrivée de l'équipe.

Les décisions du jury de course seront sans appel.

Droits d'image : les coureurs autorisent le Comité d'Organisation et ses partenaires à utiliser gratuitement les images faites pendant la course à des fins promotionnelles ou publicitaires.

Comportement des coureurs

Les coureurs devront respecter les consignes données par le Comité d'Organisation lors des briefings et par les contrôleurs placés le long du parcours, tant en ce qui concerne la régularité de la compétition, leur propre sécurité et celle des personnes les entourant, qu'en ce qui concerne le respect de l'environnement.

Aucune assistance extérieure ne sera autorisée,

Pour des raisons de sécurité, chaque coureur devra porter son matériel individuel obligatoire pendant toute la durée de la course. Le port des skis entre coéquipiers est autorisé à condition que ceux-ci soient fixés sur un sac à dos.

Tout concurrent sera tenu de venir au secours d'un autre concurrent en danger. Le jury de course appréciera le temps à décompter pour tenir compte de cette intervention.

Respect de l'environnement : le Comité d'Organisation de la patrouille alpine adhère à la charte Montagne de la FFME pour un développement respectueux de l'environnement. En particulier, tout abandon de matériel ou de débris est strictement interdit et entraînera la disqualification immédiate de l'équipe fautive.

Classement et récompenses

Le classement des 2 courses sera établi suivant les catégories suivantes :

- • Catégorie Hommes : Scratch / Espoirs et Seniors / Vétérans ;
- • Catégorie Femmes : Scratch / Espoirs et Seniors / Vétérans Scratch ;
- • Catégorie Mixtes : Scratch.

Récompenses :

1ère équipe : xxx euros

2ème équipe : xxx euros

3ème équipe : xxx euros

Ainsi que de nombreux lots fournis par nos partenaires.

Spectateurs

Certaines remontées mécaniques seront ouvertes aux spectateurs tôt le matin pour leur permettre d'encourager les coureurs au passage de la croix de Chamrousse et de la botte. Les informations concernant les horaires et les remontées concernées seront disponibles sur le site de la station de Chamrousse : <http://www.chamrousse.com>

Elles seront mises à jour régulièrement jusqu'à la veille de la course.

Nous rappelons aux spectateurs qu'ils sont entièrement responsables de leur propre sécurité et de celle des personnes qui les accompagnent.

Le Comité d'Organisation de la LPA décline toute responsabilité en cas d'accident.

Nous rappelons également aux spectateurs qu'ils évoluent sur un domaine skiable et qu'à ce titre, ils doivent se montrer particulièrement respectueux de l'environnement et du respect de la clientèle.

Les déchets doivent être redescendus dans la vallée et les zones de repli hivernal de la faune doivent être respectées.

Hébergement à Chamrousse

Renseignements sur <http://www.chamrousse.com> - 04 79 08 93 60.